

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CD-2022/06/17-4/12 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023854-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 4 – Solidarités

Rapporteur : ABREU Emma

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Dispositif d'emploi pérenne dans les collèges : Avenant relatif à la convention avec Initiatives77.
Part Départementale.

Convaincu que le retour à l'emploi permet l'insertion durable des publics éloignés de l'emploi, et considérant que le Département a un besoin de main d'œuvre dans ses collèges, notamment dans le cadre de la suppléance des agents absents, le Département a développé un dispositif d'accompagnement et de mise à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (B.R.S.A.).

Cette mise à l'emploi a lieu sur des postes en remplacement, permettant à nos publics d'acquérir une expérience professionnelle et d'un accompagnement tout du long.

Ce dispositif a fait l'objet d'un appel à projets pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Suite à la crise sanitaire, les besoins en missions de suppléance au sein des collèges ont fortement augmenté.

En 2020, ce sont 81 750 heures de suppléance qui ont été réalisées, contre 36 000 heures initialement prévues.

Pour l'année 2021, les résultats sont encore plus importants avec plus de 133 000 heures de suppléance réalisées pour un objectif prévisionnel de 65 850 heures. Pour l'année 2021, les crédits dédiés au projet se sont donc avérés insuffisants, il est donc proposé au vote, un second avenant à la convention, afin d'abonder à hauteur de 135 000 € les crédits dédiés, portant ainsi le budget du projet à 2 506 200 €.

Pour rappel, le projet est cofinancé à hauteur de 50% dans le cadre du Fonds Social Européen (F.S.E.), aussi l'abondement proposé fera également l'objet de cofinancement.

Il est proposé d'approuver les avenants aux conventions initiales. Les moyens totaux dédiés au projet s'élèveront ainsi à 2 506 200 € pour l'année 2021.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/04 en date du 4 novembre 2019 approuvant les conventions relatives au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/05 en date du 7 décembre 2020 approuvant les avenants aux conventions relatives au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/07 en date du 31 mai 2021 approuvant les avenants aux conventions relatives au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne avec la structure retenue,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021 et la délibération n° 7/04 en date du 28 mai 2021 relative à la deuxième décision modificative du budget du Département pour 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/03 en date du 17 juin 2022 relative à la première décision modificative du budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à Initiatives77, une subvention supplémentaire d'un montant de **67 500 €** au titre de l'année 2021. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental sur l'opération « développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne AE20» de l'action intitulée « dispositifs d'insertion ».

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant à la convention à conclure avec les structures visées à l'article 1 ci-dessus, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département la convention visée à l'article 2 ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne